



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 15231

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la politique du Gouvernement en matière de médicament. En effet, avec les franchises médicales, les prix des boîtes de médicament ont augmenté. Il aimerait donc savoir ce que compte faire le Gouvernement pour pallier ce grave problème.

Texte de la réponse

Les franchises médicales ont pour objectif de dégager des recettes nouvelles pour financer des priorités de santé publique et notamment celle d'améliorer la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Au regard de cet objectif, il n'existe aucune raison pour que les médicaments soient exonérés de la franchise. Enfin, il est à noter que le montant de la franchise ne peut être supérieur au montant du remboursement en étant, le cas échéant, écrêté à due concurrence du montant remboursé. De même, des plafonds journaliers (2 EUR pour les actes et médicaments et 4 EUR pour les transports) et annuel (50 EUR toutes franchises confondues) ont été prévus pour ne pas pénaliser les assurés sociaux qui ont le plus besoin de soins.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15231

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 698

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3696